

2012-02-14
2011-4531

Front Panel

CANTOL KLUNK

INSECTICIDE LIQUIDE

Pour utilisation dans les zones alimentaires ou non: des établissements de préparation alimentaire, écoles, entrepôts, édifices de bureaux, théâtres, garages, hôtels, motels, chenils et hôpitaux.

Tue les mouches, moustiques, blattes, guêpes, moucheron, fourmis, lépismes, puces, araignées et grillons.

COMMERCIAL

GARANTIE :	Pyréthrine	0,30%	
	Butoxyde de pipéronyle	0,60%	
	Bicarboxymide de N-octyl bicycloheptène	1,00%	

LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No D'ENREGISTREMENT 17665 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER

POISON

CONTENU NET: 5 - 208 LITRES

CANTOL LIMITED
199 Steelcase Road West
Markham, Ontario L3R 2M4
905 475-6141

POUR RÉ-APPROVISIONNER, COMPOSER SANS FRAIS LE : 1-800-387-9773

Cantol Klunk label
Back Panel

MODE D'EMPLOI

BRUMISATION : Couvrir tous les aliments et ustensiles avant le traitement. Dans les établissements de préparation alimentaire, les usines de conditionnement des viandes les entreprises de restauration, ne procéder au traitement qu'EN DEHORS DES HEURES de fonctionnement. Retirer toutes les denrées avant le traitement. Couvrir toutes les surfaces de préparation alimentaire et les laver à fond à l'eau potable (buvable) avant de reprendre les opérations.

INSECTES VOLANTS : Fermer les portes et les fenêtres. Utiliser un appareil de vaporisation similaire aux BRUMISATEURS MICRO 3 pour distributeur Klunk Insecticide liquide comme brouillard fin. Diriger la brumisation vers le haut, dans toutes les parties de la pièce, en particulier les fenêtres et les sources de lumière. Vaporiser à raison de 50 à 100 mL par 100 mètres cubes d'espace. Lorsque possible, garder les portes et les fenêtres fermées pendant 15 minutes après chaque traitement. Diriger également la brumisation dans les zones où les insectes sont présents, balayer et détruire les insectes morts. Répéter si nécessaire. Ne pas rester dans l'endroit traité. Aérer les lieux quand le traitement est terminé.

VAPORISATION PAR CONTACT :

INSECTES RAMPANTS : Appliquer Klunk insecticide liquide avec un vaporisateur muni d'un réservoir sous pression, produisant de grosses gouttelettes humectantes. Diriger la vaporisation dans toutes les fissures et crevasses des boiseries, planchers, sous les éviers, derrière les tuyaux et dans tous les endroits susceptibles d'abriter ces insectes. Toucher autant d'insectes que possible. Répéter si nécessaire. Ne pas laisser la vaporisation toucher les aliments. Pour être détruits, les insectes doivent être touchés. Vaporiser les pistes de fourmis autour des seuils de portes, encadrements de fenêtres, fourmilières et leurs abords.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas appliquer directement sur les aliments, mais les enlever ou les couvrir durant le traitement. Toutes les surfaces de préparation alimentaire et les ustensiles doivent être couverts durant le traitement ou nettoyés à fond après la vaporisation et avant la préparation des aliments. Dans les locaux de préparation alimentaire, ne procéder au traitement qu'EN DEHORS DES HEURES de fonctionnement. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Pour procéder à la brumisation, porter un masque ou un respirateur et des vêtements protecteurs. Se laver les mains, les bras et le visage à l'eau savonneuse après la manipulation du produit et avant de manger ou de fumer. Laver tout les vêtements contaminés à l'eau savonneuse avant de les réutiliser. Retirer les animaux de compagnie, les oiseaux et couvrir les aquariums avant la vaporisation. Ne pas utiliser ce produit dans les chambres d'enfants ou les pièces où des bébés, des personnes malades ou âgées demeurent en permanence.

Garder le récipient clos et le ranger dans un endroit frais. NE PAS VERSER LE PRODUIT NI EN RENVERSER PRÈS D'UNE FLAMME NUE.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Contient un distillat de pétrole.
Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))